

Appel à projets 2023

Grandir en milieu rural

Une offre innovante pour vos territoires

■ MSA Midi-Pyrénées Sud





L'appel à projets de la MSA MPS

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant le dispositif institutionnel «Grandir en Milieu Rural» .

Avec cet appel à projets, la MSA souhaite soutenir :

- le développement et l'amélioration de l'offre de services en milieu rural (création, extension ou adaptation de service),
- des projets d'animation dynamisant les territoires.

Par ce soutien, la MSA MPS invite l'ensemble des acteurs locaux des territoires ruraux agissant sur le champ de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de la parentalité, à intervenir sur des axes transversaux tels que la prévention santé, la mobilité, la citoyenneté, le renforcement des solidarités entre les générations, le numérique...

Pour qui ?

Cet appel à projets est destiné à l'ensemble des acteurs locaux de l'enfance-jeunesse-parentalité des territoires ruraux ciblés, qu'il s'agisse d'une association, d'une commune ou d'une intercommunalité.

Pour quels territoires ?

La MSA MPS cible les territoires définis comme prioritaires parmi les quatre départements qu'elle couvre. Pour être éligibles, les projets devront nécessairement s'inscrire dans un projet de territoire concerté avec la MSA, la collectivité et les acteurs locaux.

Pour quels types d'actions et quelles thématiques ?

Deux axes spécifiques et des thématiques ciblées.

► AXE 1 – Développer et améliorer l'offre de services

Il s'agit de soutenir :

- la création de services voire leur extension,
- l'adaptation voire l'amélioration qualitative de services existants.

► AXE 2 – Dynamiser les territoires en soutenant des projets d'animation

Il s'agit de soutenir des projets d'animation intervenant sur les thématiques suivantes :

- accueil petite enfance
- loisirs / vacances / jeunesse
- parentalité
- mobilité
- numérique

Modalités d'attribution des financements

- Tout projet doit nécessairement avoir un coût minimum de 3 000 €,
- Ne sont pas concernés les REAAP (la MSA MPS étant membre du comité départemental des financeurs),
- Les projets déposés devront obligatoirement être cofinancés par d'autres partenaires (à l'exception de ceux dont le budget global n'excède pas 10 000 €).
- 20% d'autofinancement est demandé pour tout projet déposé.

Une rencontre préalable avec l'agent de développement MSA du territoire est nécessaire avant le dépôt de toute demande.

La MSA MPS dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle pour soutenir les projets GMR.

L'attribution des dotations est soumise à la décision du Comité d'Action Sanitaire et Sociale. Le montant minimal de l'aide de la MSA est de 1 000€ et le montant maximal de 45 000€ (cette aide sera fonction du budget global du projet présenté).

A titre indicatif

Budget du projet	Financement envisageable
< 10 000 €	25%
De 10 000 à 60 000 €	20%
De 61 000 à 120 000 €	15%
Supérieur à 120 000€	10%

Dossier de candidature

Les projets doivent être adressés à la MSA MPS **avant le 15 mars 2023**
par e-mail à l'adresse :
grandirenmilieurural.blf@mps.msa.fr

Les justificatifs suivants sont demandés :

- Fiche projet renseignée de manière précise et détaillée accompagnée d'un courrier du représentant légal
- Extrait de délibération approuvant l'opération (conseil communautaire, conseil municipal, conseil d'administration...)
- Autorisations des autorités compétentes (si requises)
- Pour des projets architecturaux : permis de construire validé ou récépissé de la demande
- Devis détaillé ou estimatif des travaux
- Plans du projet le cas échéant
- Copie des accords de financements obtenus
- Relevé d'identité bancaire ou postale comportant les codes IBAN et BIC

En sus pour les associations :

- Statuts
- Composition du Conseil d'administration
- Extrait de la déclaration au J.O.
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1



L'essentiel & plus encore